

RENOUVELLEMENT DES INSTANCES :

Président : Alain Michel (FHF)

Vice-président: Fernand Brun (FO)

Membres du bureau :

- CFDT Raymond LE MAO
- CGT Laurence BRAY
- FHF François REICHER, Nicolas ETIENNE

POINT N°3 : SITUATION BUDGÉTAIRE :

2,1 % de la formation professionnelle continue : versement des cotisations conforme à la prévision.

CFP: collecte à 100 %

Charges de formation :

Le taux de consommation est inférieur aux prévisions.

Cependant il faut nuancer car beaucoup de formations se font au dernier trimestre et l'affectation des salaires sur le plan de formation se fait souvent en fin d'année.

CFDT (Raymond LE MAO) :

Il faut noter l'importance des salaires dans le plan de formation : il faudrait en avoir une vision claire. Le versement se fait sur un compte de recettes dont la direction peut faire ce qu'elle veut. Charge aux organisations syndicales d'être vigilantes sur le retour en crédits de remplacement pour les équipes.

POINT N°4 : BUDGET PRÉVISIONNEL

BUDGET 2010

Taux d'évolution proposé 2 %.

Avis de la CAAF : Favorable sur le budget et demande d'informations sur les dépenses d'animation régionales.

Vote : favorable à l'unanimité

Suite à certaines remarques, le vice-président rappelle que les budgets régionaux non utilisés dans le courant de l'année sont mutualisés totalement au niveau national.

Effectifs de l'ANFH : Augmentation de 3,5 ETP.

CGT : Ce n'est pas suffisant au regard de la charge de travail, il n'est pas possible d'aller au plus près des établissements. Une demande d'enquête a été engagée afin de déterminer les besoins.

SUD : Constat d'un réel besoin dans les régions, augmentation en-deçà des besoins.

Alain Michel FHF (président 2010) : On doit se poser la question de savoir si l'action de l'ANFH, en direction des établissements, est bien adaptée.

CFTC : A-t-on répertorié les besoins en effectifs sur les régions ?

Réponse de la Direction de l'ANFH : Le lien est permanent avec les régions. Il y a un accord GPEC et le besoin de 3 emplois a été identifié en utilisant des indicateurs qui permettent de comparer les régions et d'étudier la charge de travail.

CFDT : L'ANFH a évolué, les besoins des établissements aussi. Les agents demandent plus de conseils individualisés. D'autre part, les effectifs ont augmenté au siège de l'ANFH à Paris ; cela entraîne un certain nombre de questions émanant des régions. Il faudrait un tableau prévisionnel des emplois.

Dominique VALMARY FHF (Vice-président 2009) : L'ANFH doit être très réactive sur son projet stratégique qui inclut, d'emblée, la question des moyens.

Vote : favorable, abstentions : SUD et CGT

POINT N°7

Programmation immobilière:

5 critères de sélection mis en place avant décision et exécution du programme, mené par les techniques et piloté par le Bureau national.

Suite à certaines remarques (CFDT, FO), il est proposé de rajouter dans la procédure le point suivant « *Après consultation du Comité Régional de Gestion* ».

Vote : favorable à l'unanimité

Demandes d'opérations immobilières :

Projets en Corse, île de France et Languedoc Roussillon :

- Languedoc Roussillon : favorable à l'unanimité ;
- Île de France et Corse : défavorable (pour réaliser ces projets il faudrait avoir recours à l'emprunt ce qui est exclu par principe) ;
- La Lorraine : vente des anciens locaux favorable à l'unanimité.

POINT N° 9

Placements financiers : 6 millions d'euros de plus-values (ces placements, entre-autres, permettent à l'ANFH de faire un retour moyen de 101 % aux établissements).

Remarque de la CAAF :

Les placements se tassent, il serait souhaitable de travailler sur les placements éthiques (Il s'agit là d'une proposition que la CFDT a faite il y a de nombreuses années et qui n'intéressait personne à l'époque).

Un fonds éthique a été déjà été souscrit pour 40 millions d'euros.

CFDT : proposition d'un groupe de travail sur ce thème, en utilisant par exemple l'étude de « Que choisir ».

Vote sur les placements actuels : favorable, sauf CGT contre (Par principe ils sont contre les placements financiers) et abstention de SUD.

Propositions de formations émanant des régions :

- Nord-Pas-de-Calais : formation destinée aux responsables formation ;
- Île-de-France : Développement de l'apprentissage dans la FPH ;
- PACA : Favoriser l'emploi des handicapés.

Commission d'étude et de développement de la formation (CEDFP) : Avis favorable dans l'ordre de préférence 2,3,1

Vote : favorable pour le financement de ces demandes

POINT N°10

Assemblée générale des 8 et 9 juin 2010 à Paris

Sur proposition du Bureau national, un thème de réflexion est retenu sur le l'impact de la réforme de la formation.

Vote : favorable à l'unanimité